



édito

THIERRY GOMOT
Directeur départemental
de la Banque de France

Le contexte de crise majeure dans lequel nous nous trouvons a permis de **mettre en évidence l'importance de l'intelligence collective** pour faire émerger des **solutions innovantes et opérationnelles, en particulier à l'échelon départemental**. Dans ce cadre, les nombreuses interactions entre les fédérations et représentations professionnelles, les services de l'État et la Banque de France ont permis non seulement d'informer et d'expliquer en temps réel, mais surtout de faire émerger des solutions à la majorité des problématiques auxquelles les dirigeants étaient confrontés, que ce soit de manière collective ou individuelle.

Ces actions ont été d'autant plus efficaces, que **des liens étroits avaient déjà été tissés entre la Banque de France et les fédérations professionnelles du département**. C'est ainsi, que de nombreuses actions avaient déjà été réalisées dans le cadre d'un partenariat FBTP Haut-Rhin/BDF très efficace, notamment des **réunions de sensibilisation à l'analyse financière** pour les chefs d'entreprises ou encore des **actions auprès des jeunes dirigeants du BTP**, mais aussi lors de nombreux échanges plus informels mais toujours fructueux, notamment pendant cette période difficile.

C'est l'occasion de rappeler que la Banque de France peut intervenir auprès de dirigeants dans le cadre de la médiation du crédit, des missions du correspondant TPE/PME ou bien sûr de la cotation. Ainsi, la saisine du médiateur départemental du crédit est possible dans le cas d'un refus de crédit - notamment de PGE -, de dénonciation de ligne à court terme ou de décote émanant d'un assureur crédit. Parallèlement, les correspondants TPE/PME sont à disposition des chefs d'entreprise dans chaque département **pour les écouter et pour les aider à trouver des orientations pertinentes**. Enfin, chaque dirigeant peut solliciter un entretien pour évoquer sa cotation BDF, notamment pour apporter des précisions sur des éléments destinés à compléter les seules données financières de l'entreprise.

SOMMAIRE

p.2 / Réglementation sur les déchets

p.3 / Paroles de pros Adhérent

p.4 / Interview Partenaire

Au final, cette crise, inédite à la fois par son ampleur mais aussi par l'importance et l'immédiateté des réponses budgétaires et monétaires qui ont été apportées, **a aussi permis de montrer la formidable capacité de rebond et d'innovation des chefs d'entreprises face à des défis eux aussi inédits**. Tout cela semble de bonne augure pour préparer efficacement une véritable reprise économique que nous souhaitons rapide, durable et en profondeur.

Thierry GOMOT
Directeur départemental
de la Banque de France

Ecoce ACCÉLÉRATEUR
DE CROISSANCE

Une équipe d'experts à vos côtés !

Avec plus de **25 ans** dans l'**expertise comptable**, dans la **paie** et le **conseil en gestion**, Ecoce vous accompagne en privilégiant la **confiance**, l'**écoute** et le **conseil**.

Ecoce, votre partenaire de proximité



ECOCE COLMAR

164 C rue du Ladhof - ☎ 03 88 27 61 33

experts-paies.fr | ecoce.fr

Règlementation sur les déchets

À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2021 !
Nouvelles mentions obligatoires dans les devis et création d'un bordereau de dépôt pour certains déchets



Deux mesures issues de la loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 viennent d'être précisées par le décret n° 2020-1817 et vont avoir un impact sur les entreprises de bâtiment :

1. L'obligation de faire figurer des mentions « déchets » dans les devis de travaux ;
2. La création d'un bordereau de dépôt pour les déchets inertes et non dangereux non inertes.

Ces mesures visent à renforcer la traçabilité des déchets et à contribuer à la lutte contre les dépôts sauvages. Ces obligations ne s'appliqueront pas aux chantiers soumis au diagnostic produits, matériaux, déchets (démolitions de plus 1000m² de surface de plancher et réhabilitations significatives).

Mentions «déchets » dans les devis de travaux

A partir du 1^{er} juillet 2021, il sera obligatoire de faire figurer dans les devis de travaux de construction, de rénovation et de démolition de bâtiments, des mentions concernant les déchets gérés par les travaux, à savoir :

1. Une **estimation de la quantité totale de déchets** générés par l'entreprise de travaux pendant le chantier ;
2. Les modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets et notamment l'**effort de tri** réalisé sur le chantier et la **nature des déchets** pour lesquels une collecte séparée est prévue ;
3. Le ou les **points de collecte** où l'entreprise de travaux prévoit de déposer les déchets issus du chantier, identifiés par leur raison sociale, leur adresse et le type d'installation ;

4. Une estimation des **coûts associés** aux modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets.

A noter qu'en cas de manquement à cette obligation, une amende administrative est prévue dont le montant ne peut excéder 3 000 € pour une personne physique et 15 000 € pour une personne morale.

Bordereau de dépôt pour les déchets inertes et non dangereux non inertes

A partir du 1^{er} juillet 2021, un bordereau de dépôt devra être remis gracieusement par l'installation de collecte à l'entreprise de travaux qui vient y déposer ses déchets inertes (béton, gravats, tuiles, briques...) et non dangereux (bois, plastiques, métal, plâtre...). Toutes les installations de collecte et collecteurs sont concernés y compris les déchèteries publiques qui accueillent les professionnels et les distributeurs qui réceptionnent des déchets de chantier.

Ce document devra être rempli et signé conjointement par l'entreprise de travaux et l'installation de collecte. L'entreprise devra y indiquer :

1. **Sa raison sociale**, son numéro SIRET ou SIREN et son adresse ;
2. Ainsi que les **informations concernant le ou les maîtres d'ouvrage des chantiers** d'où proviennent les déchets

L'installation de collecte quant à elle précisera : ses coordonnées, la date de dépôt des déchets, la nature des déchets déposés après examen visuel, et pour chacun des déchets, la quantité déposée exprimée en volume ou en masse estimée suite à un examen visuel ou mesurée par un dispositif de pesée. Ce bordereau devra être conservé par l'entreprise pour

être présenté sur demande au maître d'ouvrage du chantier ou en cas de contrôle. Un arrêté viendra préciser le contenu de ce bordereau.

En cas de manquement à cette obligation de lourdes sanctions sont prévues à savoir deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Votre Fédération sera à vos côtés pour appliquer au mieux ces nouvelles dispositions. Des modèles de devis reprenant les mentions obligatoires et des modèles de bordereau seront mis à votre disposition avant l'entrée en vigueur de ces textes.



Artisans et entrepreneurs du Bâtiment, construisons ensemble le cadre de votre réussite

Bénéficiez d'un accompagnement sur-mesure, à chaque étape clé de la vie de votre entreprise :

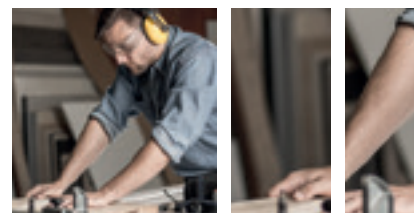
- Expertise comptable & conseil
- Conseil juridique, fiscal, patrimonial
- Transmission
- Gestion sociale
- Evaluation
- Pilotage financier

Hub Sud Alsace
Colmar - Mulhouse - Montbéliard

Delphine Izarn
dizarn@kpmg.fr

Perrine Buecher
perrinebuecher@kpmg.fr

kpmgpulse.fr



KPMG Pulse
au rythme de votre business.



Paroles de pros / Interview Adhérent



PHILIPPE SORET
Créateur et gérant
d'Electro Concept Energie

Electro Concept Energie experts du solaire à Rixheim

Entreprise d'électricité générale à sa création en 2004, ECE devient Electro Concept Energie et concentre la totalité de son activité sur le photovoltaïque depuis 2008.

“Nous avons à cœur de ne rien sous-traiter”

Ils ont fait du solaire « un métier à part entière ». Une entreprise experte, sans sous-traitance et à taille humaine. Totalement autonome sur chacun de ses projets, ECE, est composé d'une quinzaine de collaborateurs, de l'équipe administrative à l'équipe technique. Des équipes présentes sur toute la chaîne du photovoltaïque, de la réalisation du projet à la maintenance annuelle, au service après-vente, dépannage, nettoyage, mais aussi toute la gestion administrative du dossier.

12 ans de recul

ECE comptabilise douze ans d'expérience. Douze années faites de hauts et de bas. Mais depuis 2017 et la sortie d'un nouveau décret réglementant entre autre l'autoconsommation, ECE installe entre 15 et 20 000 m² de panneaux photovoltaïques par an. Un record d'ailleurs battu l'an passé. Présent d'abord dans le monde agricole, le photovoltaïque s'est ouvert aux autres secteurs professionnels depuis quelques années. S'équiper en photovoltaïque, c'est par exemple, une réduction d'un tiers des charges annuelles en consommation électrique. Mais c'est aussi une solution d'investissement équivalent à un placement à environ 6%, ou encore la solution la plus rentable de respecter les nouvelles réglementations lors d'un projet de construction d'un bâtiment!

Une clientèle professionnelle qui s'élargit

ECE intervient sur son « petit Grand Est », en Alsace, ainsi qu'en Franche-Comté, Territoire de Belfort, Haute-Saône, Vosges et Meurthe-et-Moselle. Parmi ses références, 1500m² de panneaux installés à la Cité de l'Automobile à Mulhouse, 1500m² posés sur les ombrières du Super U de Wittelsheim, ou encore les 6000m² de l'Hyper U de Burnhaupt. « Leur point commun de notre clientèle est de vouloir valoriser leur patrimoine immobilier en actionnant un « levier vert ». ECE voit également revenir ses clients historiques avec de nouveaux projets. Par exemple, la Cité de l'Automobile va être équipée de 3000m² supplémentaires courant 2021.

Adhérent Fédération du BTP du Haut-Rhin depuis décembre 2020

ECE a rejoint la Fédération du BTP du Haut-Rhin en décembre 2020. « Nous avions besoin d'un organisme de poids à nos côtés pour faire face à un système administratif parfois complexe et opaque. Ce qui nous a également poussé à adhérer, c'est la proximité et la diversité des compétences de nos interlocuteurs. ».

Emilie JAFRATE

Electro Concept Energie

Zone commerciale Espace 120
120, rue de l'île Napoléon - 68170 RIXHEIM
03 89 57 42 61 | electro-concept.net



Interview Partenaire Fédération du BTP du Haut-Rhin

NEO EVENT la créativité sans limites de l'événementiel B to B

Néo Event est une agence événementielle qui a développé trois métiers. Elle est au coeur des événements d'entreprises, elle innove sur les salons éphémères et **elle rend les événements de la vie inoubliables**. Installée dans un écrin de verdure au coeur de Metzeral, l'agence a été créée par Erika Hildenbrandt en 2012.

Ils ont fait de la créativité leur quotidien. Néo Event est une agence événementielle spécialisée dans le B to B. « J'ai créé ma structure pour pouvoir m'exprimer à 100%, souligne Erika Hildenbrandt, sa fondatrice. Je vois les événements comme une collection de vêtements, il faut toujours une nouveauté. ». Si le monde de l'événementiel semble à l'arrêt - Covid oblige - Erika, elle, ne s'est pas arrêtée pour autant. Elle a relooké son site Internet et composé des packs événementiels. « Des formules, que nous pouvons adapter », précise-t-elle.

“Ma devise, c'est de ne jamais rester sur ses acquis, toujours se réinventer”

Son autre atout, ce sont des projets 360 degrés. Néo Event ne sous-traite rien. L'entreprise compte onze salariés, un chiffre d'affaires d'1,7 millions d'euros. L'été 2020, l'entreprise a même étoffé ses effectifs avec l'arrivée d'un traiteur, pour un service sur mesure, que ce soit du gastronomique au simple burger. « Ces dernières années, nous avons choisi de nous structurer différemment pour optimiser les chargements, déchargements, montages et démontages. Nous utilisons de nouveaux outils, de nouvelles technologies, pour rendre le matériel plus léger, par exemple. Dans nos projets, nous pensons au plaisir de nos clients mais aussi à nos collaborateurs. ».

Néo Event sait marquer les esprits, à l'instar de son Airstream transformé en stand traiteur. L'été dernier, l'agence a également porté un projet de Guinguette éphémère, au coeur de Munster. Un moyen de rebondir face aux restrictions imposées par la crise sanitaire. « Cet événement estival nous a offert une bouffée d'air frais. Celle de pouvoir à nouveau travailler, créer et voir les gens se détendre! » Ce sont dans leurs 1 000 mètres carrés d'entrepôt que germent leurs idées. « Ma devise, c'est de ne jamais rester sur ses acquis, toujours se réinventer ». Erika Hildenbrandt souhaite **mettre en valeur le tissu local**, développer des événements au coeur de Munster et de Metzeral. Neo Event est déjà à l'origine du Mountain Winter Festival. Un événement qui a eu lieu en février 2021, de façon virtuelle.



ERIKA HILDENBRANDT
Créatrice et gérante de
l'agence NEO EVENT

“Les expériences des autres me nourrissent”

Autre spécificité, Erika Hildenbrandt et Neo Event font partie du Club des Partenaires de la FBTP68. « Au sein de ce club, je rencontre des chefs d'entreprises, des personnes qui vivent les mêmes choses que moi. Nous échangeons également sur les tendances, les actualités, par exemple. A mon arrivée, nous n'étions qu'une vingtaine de membres. Nous approchons aujourd'hui la cinquantaine. C'est une approche B to B qui me plaît. J'aime être à l'écoute et les expériences des autres me nourrissent. ».

Emilie JAFRATE

NEO EVENT

41, Grand Rue - 68380 Metzeral
09 67 73 16 08 | neo-event.fr



L'EXPERTISE COMPTABLE
100% DIGITALE

Découvrez une de nos offres

LE COFFRE-FORT PAIE

Distribution et archivage de documents numériques

hlb-groupecofime.com



4

club-partenaires-fbtp68.fr | ClubPartenairesFBTP68